Evitement des habitats à laminaires dans le cadre d'un projet éolien entre l'île de Groix et Belle-Ile-en-mer (56)

Nom de la ME : Evitement des habitats à laminaires

Dimensions des entités évitées : 119 hectares

Date de proposition : le 20 mai 2019 (Arrêté préfectoral d'autorisation)

Date de mise en œuvre : en amont de la phase de travaux (non débutés au début de l'année 2020)

Projet : Raccordement électrique de la ferme pilote des éoliennes flottantes de Groix et Belle-Ile

Date de mise en œuvre : Construction prévue entre 2022 et 2023 d'après le calendrier établi par le maître d'ouvrage (mise en service de la ferme prévue pour 2023).

Emprise : Liaison sous-marine de 28,5 km

Maître d'ouvrage :RTE – Réseau de transport d'électricité

Opérateur de la mesure :RTE – Réseau de transport d'électricité

Nature de l'effet du projet sur l'habitat : Perte d'habitat sur pose de câble et mise en place de protection externe pour le raccordement de la ferme pilote des éoliennes flottantes.

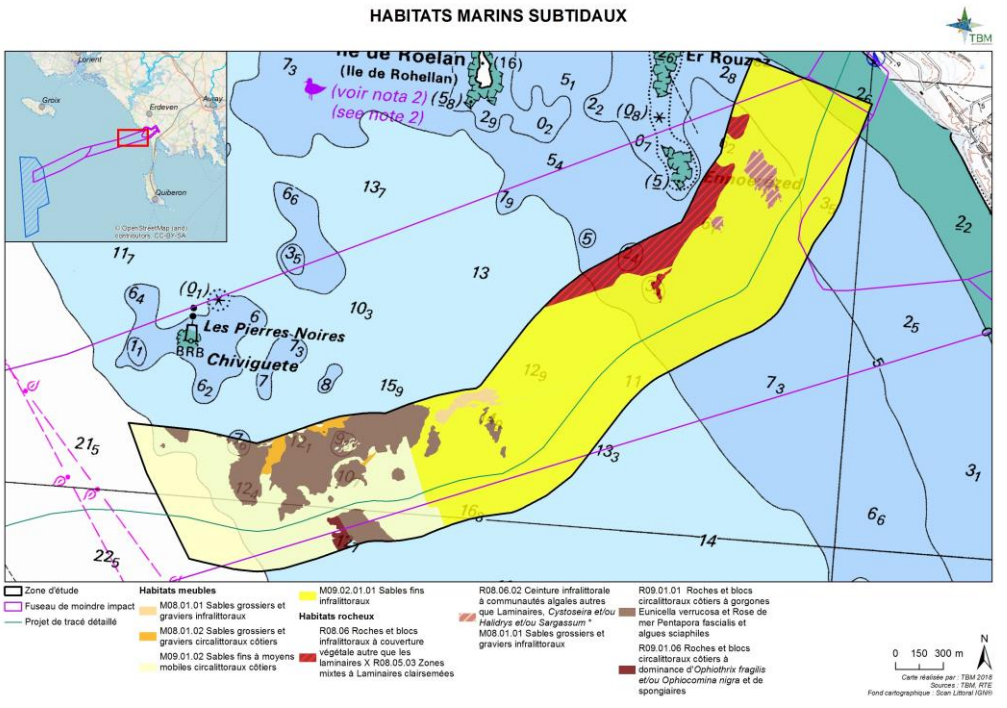

Cartographie des habitats subtidaux marins (nomenclature EUNIS) dont ceux évités (Habitats A3.11 x A3.223) (source : étude d'impact, RTE, 2015)

Nature de la mesure : Evitement géographique

Objectif(s) : Eviter les habitats à laminaires présents présentant un enjeu évalué comme fort dans le dossier réglementaire. Le tracé général de raccordement inclut, près de la côte, des habitats sur substrats rocheux dont les enjeux sont qualifiés de forts (zone mixte à laminaires clairsemés).

Incidences résiduelles prévues : Nulle

Cible(s) :

- **milieu(x) naturel(s)** :Milieu marin plus particulièrement les habitats à laminaires

- **espèce(s) et habitat(s) associé(s)** : En milieu subtidal dans l'aire d'étude du projet, l'étage infralittoral rocheux est caractérisé par des zones à laminaires avec un tapis faunistique et/ou des algues rouges foliacées mélangées avec des laminaires mixtes et algues rouges sur blocs, galets et graviers infralittoraux soumis à de très forts courants de marées Ces zones indiquent la présence d'une strate arbustive importante avec des laminaires de plusieurs mètres de hauteur. Les espèces de laminaires observées sont Saccorhiza polyschides et Laminaria hyperborea.

- **fonctions biologiques, biogéochimiques, physiques et services écosystémiques** : Ces habitats à laminaires présentent de nombreux rôles fonctionnels : micro-habitats, production primaire, nourricerie de poissons, site de reproduction pour certaines espèces de poissons, zone refuge, etc.

Enjeux : concerné par la masse d'eau côtière FRGC35 (Baie d'Etel), habitats à enjeux forts considérés comme remarquables dans l'étude d'impact.

Modalités de suivi des sites évités : Un suivi des habitats à laminaires sera réalisé afin d'évaluer les potentiels impacts liés à la proximité des travaux. Concernant le suivi des habitats benthiques rocheux, l'objectif est d'évaluer l'évolution des substrats durs après la pose de structures immergées. Le suivi est axé sur les milieux rocheux à laminaires éventuellement concernés par des incidences du fait de la mise en œuvre du projet. Cette mesure sera mise en œuvre si cet habitat subit des incidences indirectes du fait du raccordement en partie maritime.

Description de la mesure :
Le choix du tracé final évitant certaines zones à enjeux a été fait selon :

- une analyse des enjeux à l'échelle d'une aire d'étude,
- d'une analyse multicritère des sensibilités de chaque proposition de tracés,
- une étude confirmant que le tracé choisi évite bien ces habitats à enjeux forts.

Efficacité au regard des objectifs : L'évitement géographique de l'habitat permet de répondre à l'ensemble des objectifs à savoir l'évitement de l'habitat et de l'ensemble de ses fonctionnalités.

Coût ou surcoût à l'origine de l'évitement : « non précisé » (pas de coût supplémentaire pour le maître d'ouvrage, car la mesure est intégrée au montant des travaux).